

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 713

Nachruf: In memoriam

Autor: S.B.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le véritable travail du Congrès commença le lendemain seulement, lundi 12 août. Il sera malaisé, tant il fut étendu et varié, d'en rapporter une relation exacte et surtout vivante.

Les deux premiers problèmes qui devaient tout naturellement préoccuper l'Alliance furent celui de la paix et celui de la démocratie.

Coincidence, espérons-le, de bon augure, c'est précisément en même temps que s'ouvrait, à Paris, la grave Conférence de la paix, chargée de fixer les frontières et relations futures de tous genres entre belligérants. Constatation, par contre incompréhensible, voire inadmissible pour les femmes qui ont pris part à la guerre et en ont souffert tout autant que les hommes, les femmes, les mères, sont absentes des délibérations de la paix. Aucun pays n'a délégué de femmes à la Conférence de Paris. Aussi, le premier soin du Congrès est-il d'adresser d'urgence à la Conférence de Paris, groupant également plus de vingt pays, une pétition demandant aux gouvernements de s'adjointre des concours féminins dans la commission d'étude et dans les travaux de la conférence.

La question de la paix fait alors l'objet d'une longue discussion. Le danger de l'emploi de la bombe atomique ou plutôt de l'énergie atomique comme arme de guerre est vivement condamné. Les dernières expériences faites dans ce domaine sont critiquées, parce que susceptibles d'apporter la suspicion et l'inimitié entre les nations.

Quant au problème de la démocratie, en quelque sorte connexe avec le premier, il rencontra plus que jamais, en tant que forme de gouvernement, l'approbation unanime des déléguées. Les récents événements ont établi que le régime démocratique est la seule possibilité de sauvegarder, non seulement l'égalité des gens et la dignité de la personne humaine, mais encore de garantir les droits primordiaux inhérents à chaque être humain: *les libertés individuelles*. C'est la raison pour laquelle les participants au Congrès ont jugé de première importance — afin d'écartier toute velléité pour un individu ou un groupe dictatorial de se faire porter au pouvoir, — de définir, délimiter ce qui doit être entendu par système démocratique.

L'Alliance aborda ensuite les questions d'ordre politique, économique et social touchant de plus près les femmes, questions qui ont été à l'origine de sa création au début de ce siècle et qui restent, avant tout, son but, c'est-à-dire acquérir dans tous les pays, puis maintenir l'égalité de traitement dans tous les domaines entre hommes et femmes.

Et comme en matière de droits politiques, le résultat est, pour ainsi dire, chose partout acquise, les déléguées décidèrent, à une forte majorité, d'abandonner la dénomination maintenant surannée et un peu longue « d'Alliance internationale des femmes pour le suffrage et l'égalité des citoyens » et d'adopter le titre plus



Freidorf-Bâle

Le cours, donné fin juillet au Séminaire de Freidorf et destiné aux *Groupes des coopératives romandes*, a réuni durant 4 jours quelque 40 participantes. Tous les sujets traités avec compétence et clarté captivèrent l'auditoire.

— Les principes de Rochdale ont été commentés par le Dr. Faucher (Freidorf) et M. R. Schmitt (Neuchâtel). Il est intéressant de savoir d'où est parti le mouvement coopératif, d'en suivre la progression, d'en comprendre l'idéal.

— Mme Egli (Zurich) parla du *Rôle de la femme dans la propagande coopérative*. Le congrès féminin qui aura lieu à Zurich en septembre devra nous grouper nombreuses, de même que le congrès international qui suivra et pour lequel 350 participantes des pays étrangers sont déjà annoncées. La collaboration avec les autres organisations féminines doit devenir plus active, pour le bien de tous.

— M. E. Desceudres développa la thèse de M. E. Privat: *Les régimes pacifiques*.

La Suisse devrait admettre le service civil comme le fait l'Angleterre pour ceux dont la conscience se refuse à la préparation guerrière. Le service civil international, si cher à M. Céresole, est mixte. M. Desceudres souleva la question de la neutralité helvétique. Celle-ci eut divers visages au cours des siècles et devra s'adapter aux circonstances actuelles.

— Mme F. Cornuz (Lausanne) a lancé un vibrant appel: *Aux urnes, citoyennes!* La femme n'a pas assez conscience de ses droits, de ses devoirs. Le 44 % des femmes sont seules! Celles qui sont mariées, à l'aise, n'ont pas le droit de se désintéresser des autres, par égoïsme; elles ont le devoir d'aider les moins privilégiés à être

simple « d'Alliance internationale des femmes » sous-titré cependant du slogan bref et précis « Droits égaux. Responsabilités égales ».

Que les femmes y veillent en effet bien, il ne suffit pas d'obtenir des droits politiques. Il est par la suite indispensable de faire élire des femmes dans les commissions, dans les parlements, aux gouvernements même, sinon l'influence des électrices se révèle insuffisante pour faire prévaloir les réformes qui les intéressent plus particulièrement. Il serait même à envisager de recommander toujours plus aux femmes de former entre elles un parti unique, seule possibilité de les faire élire en nombre.

La situation économique faite à la ménagère et à la travailleuse, ainsi qu'à la femme mariée, retint plus particulièrement l'attention de l'assemblée. La question de savoir s'il faut accepter certaines restrictions de travail en faveur de la santé des femmes fut tranchée par l'affirmative, et cela même si l'on attende par là, à leur liberté en tant que personnes humaines. Le grand danger de pareilles restrictions réside évidemment dans le fait qu'en période de chômage, il en soit abusé pour éliminer les femmes de certains marchés du travail. L'application du principe « A travail égal, salaire égal » si difficile à obtenir, bien que favorable aux intérêts des travailleurs masculins, resta l'une des grandes préoccupations du Congrès. Des conditions normales de vie, de loisir pour les mères, la suppression de l'incapacité civile, plus ou moins étendue, suivant les pays, de la femme mariée, furent demandées. Des réformes au sujet des droits de la femme mariée, sur ses biens et sur ceux acquis en commun durant le mariage furent étudiées.

Sur chacune de ces questions les déléguées tombèrent d'accord après force amendements pour mettre sur pied une résolution résumant leurs principes généraux.

Le texte exact de celles-ci trouveront leur place dans un autre article.

Il est bien certain qu'il est encore long à parcourir, le chemin entre l'élaboration peut-être parfois théorique de ces principes et leur réalisation, il n'en est pas moins réjouissant que les citoyennes conscientes d'un grand nombre de pays, auxquelles nous voudrions voir s'en joindre toujours plus, aient trouvé un terrain d'entente au sujet de toutes les questions les concernant, non seulement elles et leurs enfants, mais concernant encore l'organisation d'une paix durable basée sur des principes internationaux d'économie et de forme gouvernementale assurant le plus de liberté possible à chaque individu.

Relevons à ce sujet que le Comité de l'Alliance a déjà invité les femmes allemandes à se joindre à ses efforts.

Pour mener pratiquement à bien ce programme maximum de l'heure, l'Alliance nomma différentes commissions, telles que la commission internationale de la paix, la commission internationale de la radio, la commission administrative de la presse, la commission du statut de la femme, etc., etc... Et, pour faciliter le déplacement des membres du Comité de l'Alliance, l'Amérique lança l'idée de mise à disposition du Comité de — rien moins — qu'un avion. Avec un enthousiasme débordant, les déléguées chargèrent la délégation des Etats-Unis de demander à Mme Roosevelt de nous faire céder gracieusement

mieux protégées socialement. Les épouses persuaderont leurs maris et les gagneront à la juste cause du droit de vote féminin. Ce ne sera pas un duel dans le ménage, mais un duel! Mme Cornuz nous a donné de quoi réfuter victorieusement tous les arguments contre le suffrage féminin. Pour terminer son brillant exposé, l'oratrice présente un tableau comparatif où, comme en se jouant, la femme pourra se familiariser avec les diverses institutions civiques. Son système ingénieux et simple mérite d'être mis en relief dans tous les groupements féminins, lesquels pourraient organiser des séances (fictives) de Grand Conseil, etc., nommer un président, venir à l'Assemblée avec un sujet préparé d'avance et le débattre.

— Les différents systèmes économiques furent expliqués de magistrale façon par Mme N. Virieux (Lausanne) qui eut le talent de les mettre à portée de compréhension de chacun. Là encore tout sera à citer.

— Mme B. Pfenniger (La Chaux-de-Fonds) parla des *Deux visages de Pestalozzi* qui pensait en père et agissait avec un cœur de mère. Mme Pfenniger a également intéressé l'auditoire en présentant les « Jeux historiques » qu'elle a créés et qui ont tant de succès auprès de ses élèves-acteurs.

— Puis, avec l'écrivain Jules Baillod (La Chaux-de-Fonds) ce fut une merveilleuse *Evasion* dans le monde de la poésie.

Citons encore une charmante promenade en petit vapeur sur le Rhin, de Bâle à Rheinfelden, et n'oublions pas la visite faite à la Fabrique coopérative de meubles, à Bâle, qui étonne par le grand choix et la beauté de son exposition.

— La synthèse du cours fut donnée par la présidente, Mme E. Thévenaz (Lausanne) si riche

tement l'un de ces bolides qui servira cette fois-ci non la cause de la guerre, mais celle de la paix.

Autre initiative originale et susceptible de porter des fruits, les femmes députées et sénateurs des différentes nations faisant partie de l'Alliance décideront de créer une association entre elles dans le but de coordonner leurs efforts en vue de l'aboutissement de notre programme.

Les tâches assumées n'aboutiront certainement pas toutes au succès. Les sceptiques ne nous ménageront pas leur ironie et leurs sarcasmes. Qu'importe? A tout prendre, ne vaut-il pas mieux, comme dit le proverbe, tenter une chose sans réussir que de se morfondre en regrets de n'avoir rien tenté du tout.

Fonds seront nécessaires. Ils se trouveront. Déjà deux dons nous ont été annoncés, l'un de notre regrettée Mme Emilie Gourd, l'autre de la première présidente de l'Alliance: Mrs. Carrie Chapman-Catt.

A l'œuvre donc pour une nouvelle et longue période de paix.

E. KAMMACHER.

IN MEMORIAM

A fin juillet, à Lausanne, est décédée après une courte maladie, Mme Roland Staub-Messerli, bibliothécaire.

Renée Messerli était licenciée en sociologie de l'université de Genève. C'était une femme d'une grande culture, qui avait beaucoup voyagé et au loin; elle a été attachée aux bibliothèques du Bureau international du Travail et de la Société des Nations et c'est de Genève qu'elle vint prendre, en 1933, la direction de la Bibliothèque municipale des Terreaux, à Lausanne, créée grâce à un legs de J. J. Mercier. C'est elle qui a organisé entièrement cette bibliothèque et qui l'a dirigée jusqu'à son mariage, en 1943. C'est Mme Rochat qui l'a remplacée.

S. B.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Lausanne et Corseaux, août 1946.

Mesdames et chères Alliées,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous convier à notre prochaine assemblée générale qui, cette année, se tiendra à Zurich à la veille du III^e Congrès féminin suisse le 19 septembre dès 14 heures très précises, à l'Ecole polytechnique fédérale dans l'Auditorium II du bâtiment central. Le programme ci-inclus vous en donne l'ordre du jour.

Nous espérons que vous appréciez notre décision de ne faire cette année qu'une séance administrative puisque tous les grands problèmes de l'heure seront traités au III^e Congrès féminin suisse. La feuille de propagande ci-jointe vous en donne un bref aperçu. Nous espérons que vous viendrez très nombreuses assister à

notre assemblée générale et que nombreuses aussi vous suivrez les divers cercles d'études du Congrès. Le programme complet du Congrès peut s'obtenir au Secrétariat du Congrès féminin suisse *Frankengasse 3 Zurich*, chez Mme de Rougemont.

Le questionnaire de notre dernière circulaire au sujet de l'entrée de la Suisse dans l'O.N.U. a rencontré le plus vif intérêt auprès de nos sociétés affiliées. Plus de 120 réponses nous sont parvenues. On peut dire qu'à la grande majorité les femmes consultées se prononcent en faveur de l'entrée de la Suisse dans l'O.N.U. en conservant, si possible, son intégrale neutralité. Avant de renseigner le Département politique sur le résultat de notre enquête, nous attendons d'en discuter encore à notre assemblée générale. Que les sociétés qui n'ont pas pu répondre encore se préparent à le faire à cette occasion. Nous remercions déjà celles qui ont répondu et qui nous ont adressé des lettres pleines d'intérêt.

L'association chargée de récolter des fonds en faveur de la Fondation Général Guisan a terminé son mandat. La Fondation va être créée. La collecte du Don des femmes suisses en faveur du Village Henri Guisan est close. La somme de 1522 fr. a été versée par les soins de notre trésorière à la Banque nationale suisse. Nous remercions chaleureusement les personnes qui ont répondu à notre appel.

Encore une fois nous recommandons les collectes de l'*Oeuvre de Secours des Femmes suisses aux mères et aux enfants affamés : Lait condensé, coupons de repas, paquets de vivres et argent*. Elles ont commencé en Suisse allemande; elles commenceront en Suisse romande le 10 au 20 septembre pour le lait condensé. Les pharmacies se sont mises à disposition pour le ramassage. Les autres collectes se feront dans le courant de l'automne. Nous savons que vous les accueillerez avec la plus grande générosité. Nous devons penser à ceux qui ont faim et tâcher d'aider leurs terribles souffrances.

La Commission d'études législatives nous prie de rappeler à nos sociétés qui font travailler à domicile, que le salaire minimum pour le triage à domicile, fixé par le Conseil fédéral, a été élevé de 40 à 50 ct. par heure. Dans la confection de lingerie et de vêtements de femmes le salaire, par heure, doit se monter de 75 ct. à 1 fr. suivant l'article confectionné. Il faut donc établir les prix de vente des objets confectionnés de façon à assurer ces salaires minima à nos ouvrières à domicile. Il se peut que par ce renchérissement des prix de revient, certains articles soient difficilement vendables (nous pensons spécialement aux chaussettes). Il faudrait donc chercher de nouvelles voies pour en faciliter l'écoulement. Nous ne voudrions pas privier les ouvrières âgées ou infirmes d'un petit



Un bel anniversaire

Mme Louise Thelin-Holliger est certainement la doyenne de la section de Lausanne du Suffrage féminin: elle a fêté, le 18 août, avec ses enfants, ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants, son 90^e anniversaire. Elle a toujours porté un intérêt très vif au féminisme et au suffrage féminin. Elle compte parmi les fondatrices de la section romande de la Ligue suisse des femmes abstinentes, qui l'a acclamée membre honoraire; elle est depuis 1941 membre honoraire de l'Union des femmes de Lausanne. Elle a été parmi les fondatrices de l'Association pour le costume vaudois. Elle continue de s'intéresser à la vie de la paroisse de St-Laurent dont son mari, Henri Thelin, sur l'éducation, a été longtemps pasteur.

Et son fils, M. Georges Thelin-Flournoy, à Genève, est aussi un féministe déclaré.

Nous présentons à Mme Thelin tous nos vœux et nos respectueuses félicitations.

DE-CI, DE-LA

Ce sexe faible.

Au cours de l'assemblée que la Société internationale de Sauvetage du Léman a tenue à St-Gingolph, le 28 juillet, une médaille de bronze a été remise à Mme Anita Huguenin, habitant la Tour-de-Pelz (av. des Baumes) pour le sauvetage d'un garçon de quatre ans, tombé d'une passerelle, par deux mètres de fond; le 10 avril, Mme Huguenin se jeta habilement dans l'eau qui n'avait que dix degrés, nagea dix mètres, réussit à atteindre l'enfant et à le ramener à terre.

Les futures citoyennes

A l'occasion du 1^{er} août, la ville de Morges a remis le volume « Morges dans le passé », de M. Kupfer, non seulement aux jeunes gens atteignant leur majorité au cours de l'année, mais encore aux jeunes filles domiciliées à Morges et nées en 1926.